

SYNTHÈSE DES SERVICES EN ÉDUCATION

Ce que nous révèle la Plateforme de revendications « *Un besoin non comblé est un droit bafoué !* »

CE QU'ON NOUS A DIT

« *Mon enfant change d'école régulièrement. La stabilité n'existe pas* »

« *En ce moment, mon fils n'est pas scolarisé par manque de services* »

« *Lors du plan d'intervention (PI) à l'école je n'étais pas présente (la maman). Je ne sais pas ce qui est travaillé* »

« *On ne sait pas où on s'en va. Il nous reste une année et demie d'école et ensuite, c'est flou* »

CE QUI EST DÉMONTRÉ

- 68% des élèves au primaire et 50% des élèves au secondaire ont rencontré des obstacles tout au long de leur parcours scolaire.

- 57% des familles déplorent le manque de professionnels spécialisés.

- Les familles dénoncent un manque de communication, de suivi ou de support du milieu scolaire: 37% au primaire et 44% au secondaire.

LE SONDEMENT RÉVÈLE QUE...

- ✓ 37% des répondants affirment que l'enfant a développé de nouvelles problématiques à cause du manque de soutien.
- ✓ 48% des répondants mentionnent que les performances scolaires ont été affectées ou qu'il y a eu perte d'acquis.
- ✓ Seulement 14% des élèves ont bénéficié d'une démarche transition école vie active (TÉVA) avant la fin de leur parcours scolaire.

Les principales raisons évoquées sont :

- ✓ Le manque de formation spécialisée du personnel scolaire.
- ✓ Le manque significatif d'information sur les programmes et services existants.

VOS DROITS

SAVIEZ-VOUS...

L'orientation fondamentale de la *Politique de l'Adaptation Scolaire* est d'aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. L'école doit se donner les moyens qui favorisent cette réussite et la reconnaître de façon officielle.

Les enjeux et les orientations de la *Politique de la Réussite Éducative* sont : l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves ; un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite ainsi que des acteurs et des partenaires mobilisés pour la réussite. On y précise entre autres, la nécessité d'une intervention précoce et continue, en plus des transitions harmonieuses qui jalonnent le parcours éducatif.

NOUS REVENDIQUONS

Que le parent soit reconnu comme le principal responsable de l'éducation de son enfant et le partenaire privilégié du milieu scolaire et qu'il soit informé adéquatement concernant les services offerts, ses droits et les droits de son enfant.

Que la mise en application du plan d'intervention soit assurée pour tous les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Que soient offerts au personnel du milieu scolaire un soutien et une formation continue afin que les interventions et l'enseignement puissent répondre aux besoins diversifiés des enfants et des adolescents.

Que la démarche transition-vie active (TÉVA) devienne une obligation légale dans les écoles pour tous les élèves qui ont des difficultés, et ce, trois ans avant la fin de leur parcours scolaire.

S'unir pour agir